



Prévenir l'enlèvement de son bébé : Guide pour parents

Une famille qui accueille un nouveau-né a bien des choses en tête. Elle est excitée par la naissance et elle apprend à prendre soin du petit, en plus de penser à la façon d'assurer sa sécurité.

Pendant votre séjour à L'Hôpital d'Ottawa, l'équipe de soins s'occupera de la sécurité de votre bébé. Il est important que chaque famille connaisse les procédures de sécurité et sache ce qu'elle peut faire pour prévenir l'enlèvement de son enfant.

Qu'est-ce que l'enlèvement d'un bébé?

On considère qu'il y a eu un enlèvement quand une personne part avec un bébé sans le consentement des parents. L'enlèvement d'un bébé dans l'établissement où il est né est assez rare, mais bouleverse immédiatement toutes les personnes concernées.

Comment protégera-t-on mon bébé?

L'Unité des naissances, l'Unité mère-enfant, la Pouponnière de soins spéciaux et l'Unité de soins intensifs néonataux ont établi des politiques qui visent précisément à garantir la sécurité de votre bébé. À sa naissance, nous lui mettrons deux bracelets d'identification. Nous mettrons aussi un bracelet affichant le même numéro et les mêmes renseignements à votre poignet et à celui de votre partenaire ou accompagnateur. Nous placerons un autre bracelet à la cheville de votre bébé à l'Unité mère-enfant. Ce bracelet déclenche une alarme si le bébé sort de la zone permise. Si vous êtes séparée de votre bébé, vous devriez vérifier les renseignements sur ces bracelets quand vous serez de nouveau réunis. Nous voulons que vous vous sentiez en sécurité en tout temps.

Qui a le droit de s'occuper de mon bébé?

Seulement certains employés sont autorisés à donner des soins à votre bébé. Vous avez le droit de demander à voir la carte d'identité de ces employés. Vérifiez toujours la photo sur la carte d'identité avant de permettre à un employé de s'occuper de votre enfant. *Votre infirmière se présentera la première fois qu'elle ira vous voir.* Vous pourrez ainsi connaître son nom.

Vous ou votre partenaire pourrez accompagner votre bébé chaque fois qu'il devra quitter la chambre pour passer des tests ou subir une intervention.

Vous pouvez vous promener dans l'Unité mère-enfant avec votre enfant, mais nous vous demandons de ne pas quitter l'unité. *Ne soyez pas surpris* si un employé vous demande de lui montrer votre bracelet. Cette mesure vise à vous protéger, vous et votre bébé.

Vous ne devriez pas laisser votre enfant sans surveillance. Posez des questions si une personne entre dans votre chambre ou demande des nouvelles de votre bébé, même si elle porte un uniforme d'hôpital. Avisez immédiatement un employé si vous avez des doutes.

Que dois-je faire après mon départ de l'hôpital?

Commencez à préparer un dossier de renseignements sur votre bébé. Pensez à y inclure une photo en couleur (où l'on voit la tête et les épaules), les empreintes de ses pieds ainsi qu'une description détaillée de votre bébé. N'oubliez pas de préciser s'il a une tache de naissance et des marques visibles comme des grains de beauté. Mettez ce dossier à jour tous les trois mois pendant les deux premières années de vie de votre enfant.

Pour en savoir plus, consultez le site www.childfindontario.ca (en anglais seulement).